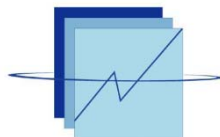


République du Sénégal  
Un Peuple - Un But - Une Foi



ANSD

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Janvier 2016



## Avertissements

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI). Cet indice, base 100 en 2006, mesure l'évolution des prix à la production, départ usine, et hors marge de transport. Il couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, les industries du bois, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. Les indices sont de type Laspeyres, à pondération par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon représente 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue. Les prix présentés dans cette note se rapportent aux prix à la production. Le calcul des indices corrigés des variations saisonnières (cvs) n'est pas effectué.

## ANALYSE D'ENSEMBLE : Un repli des prix à la production industrielle

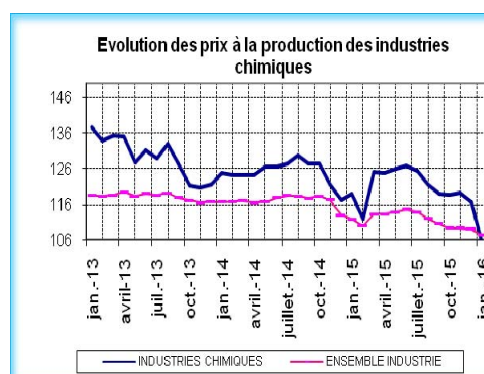
L'activité industrielle est marquée, en janvier 2016, par une baisse de 1,6% des prix à la production comparés à ceux du mois précédent. Ce résultat est imputable à l'inflexion des prix à la production des industries chimiques (-10,0%), mécaniques (-1,3%) et des matériaux de construction (-0,9%). Toutefois, l'accroissement des prix à la production des industries alimentaires (+0,8%) a amoindri la tendance baissière des prix des produits industriels sur la période sous revue. Au même moment, les industries extractives, textiles et du cuir, du papier et du carton, de production d'énergie et des autres industries manufacturières ont vu leur prix rester stable en variation mensuelle. Par rapport à janvier 2015, les prix à la production industrielle se sont repliés de 4,1%.



## ANALYSE SECTORIELLE

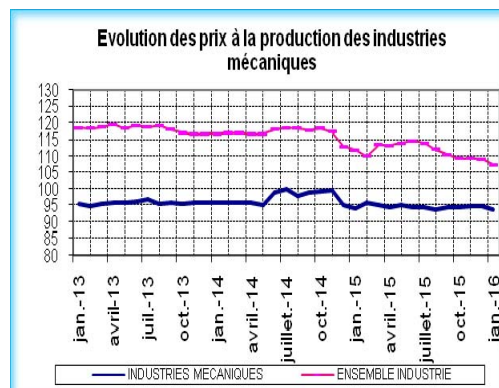
### Un repli des prix à la production des industries chimiques

Le recul des prix à la production des industries chimiques observé au cours du mois précédent s'est accentué en janvier 2016, avec une baisse de 10,0%. Ce résultat découle principalement de la chute des prix des produits pétroliers raffinés (-22,8%), en liaison avec les cours mondiaux. En revanche, le relèvement des prix des produits en matières plastiques (+0,5%) a atténué le recul des prix à la production des industries chimiques. Par rapport à ceux de janvier 2015, ils ont fléchi de 11,7%.



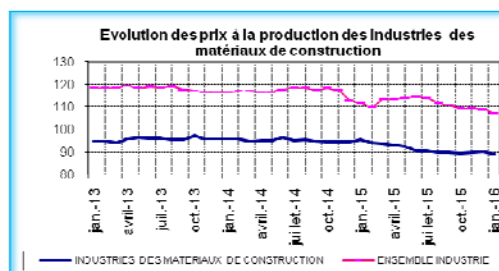
### **Une réduction des prix à la production des industries mécaniques**

En janvier 2016, les prix à la production des industries mécaniques ont affiché une baisse de 1,3% en comparaison avec ceux du mois précédent. La diminution des prix à la production des autres ouvrages en métaux (-4,3%) explique le fléchissement des prix observé dans les industries mécaniques. Excepté cette sous branche, les prix des produits des autres sous secteurs se sont stabilisés en rythme mensuel. Par rapport à janvier 2015, les prix à la production des industries mécaniques ont décliné de 0,6%.



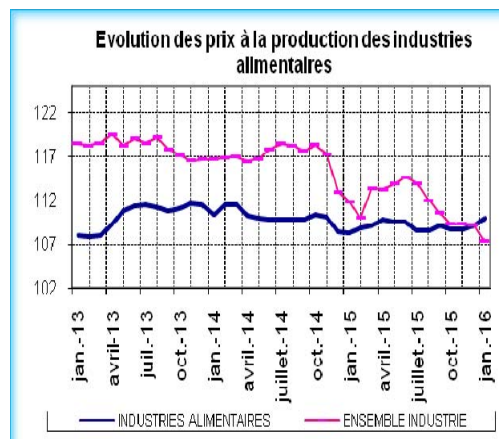
### **Une diminution des prix à la production des industries des matériaux de construction**

Après une hausse notée au mois précédent, les prix à la production des industries des matériaux de construction sont ressortis à -0,9% en janvier 2016. Cette évolution baissière est attribuable à la décroissance des prix à la production du ciment en variation mensuelle. Par rapport à janvier 2015, les prix à la production des industries des matériaux de construction se sont rétrécis de 6,4%.



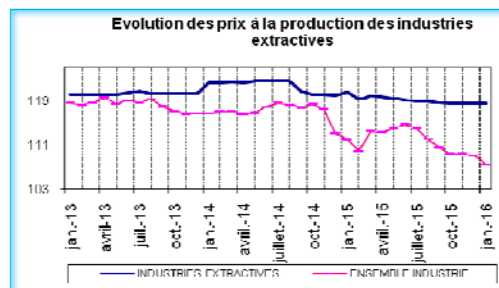
### **Une augmentation des prix à la production des industries alimentaires**

L'accroissement des prix à la production des industries alimentaires noté au mois précédent s'est poursuivi en janvier 2016, avec une hausse de 0,8%. Cette évolution est principalement liée à l'appréciation des prix des condiments et assaisonnements (+8,5%) et de ceux des poissons conservés crustacés et mollusques (+1,9%). L'accroissement des prix des grains et des aliments pour animaux (+0,3%) a contribué aussi à la hausse des prix à la production des industries alimentaires. Par rapport à janvier 2015, les prix à la production des industries alimentaires se sont redressés de 1,6%.



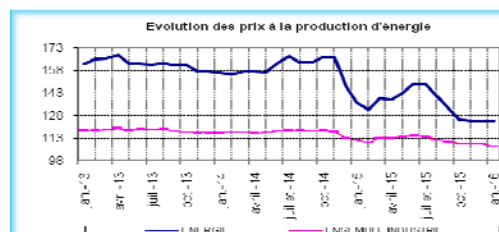
### **Un maintien des prix à la production des industries extractives**

En janvier 2016, les prix à la production des industries extractives ont conservé le même niveau observé au mois précédent. Cette stabilité des prix à la production des industries extractives découle de la fixité des prix de l'ensemble des produits qui composent cette branche. Par rapport à janvier 2015, les prix à la production des industries extractives ont reculé de 1,7%.



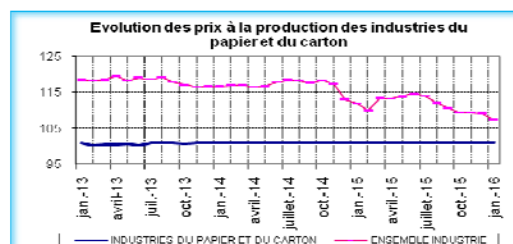
### Une stabilité des prix à la production d'énergie

Comparés à ceux du mois précédent, les prix à la production d'énergie ont stagné en janvier 2016. Ce résultat est imputable au maintien des prix à la production d'eau et d'électricité sur la période sous revue. Par rapport à janvier 2015, les prix à la production d'énergie se sont minorés de 9,2%.



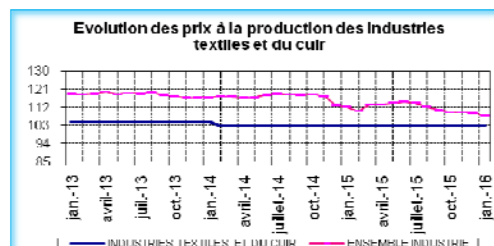
### Une fixité des prix à la production des industries du papier et du carton

Les prix à la production des industries du papier et du carton sont demeurés inchangés en comparaison avec ceux du mois précédent. En variation annuelle, les prix à la production des industries du papier et du carton sont restés fixes.



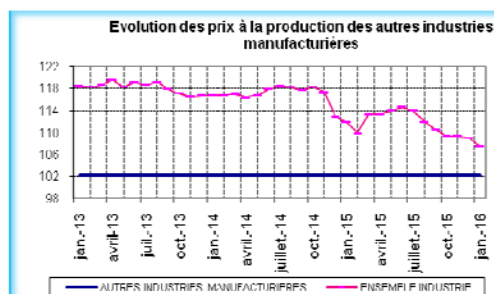
### Un niveau inchangé des prix à la production des industries textiles et du cuir

Les prix à la production des industries textiles et du cuir sont ressortis avec le même niveau observé au mois précédent. Par rapport à janvier 2015, les prix à la production des industries textiles et du cuir n'ont pas varié.



### Une stagnation des prix à la production des autres industries manufacturières

En janvier 2016, les prix à la production des autres industries manufacturières se sont maintenus en rythme mensuel. En variation annuelle, ils sont demeurés stables.



**Tableau 1 : INDICE DES PRIX A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE BASE 100 EN 2006**

	Pond.	jan.-15	fév.-15	mars.-15	avril.-15	mai.-15	juin.-15	juillet.-15	août.-15	sept.-15	oct.-15	nov.-15	déc.-15	jan.-16	jan.-16/ déc.-15	jan.-16/ jan-15
<b>INDUSTRIES EXTRACTIVES</b>	<b>43</b>	<b>120,5</b>	<b>119,3</b>	<b>119,8</b>	<b>119,6</b>	<b>119,3</b>	<b>119,0</b>	<b>118,8</b>	<b>118,8</b>	<b>118,5</b>	<b>118,4</b>	<b>118,4</b>	<b>118,4</b>	<b>118,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,7</b>
Extraction de phosphate	16	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	0,0	0,0
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	147,3	143,0	145,0	144,2	143,1	142,2	141,4	141,4	140,3	140,0	139,9	139,9	140,0	0,0	-5,0
Extraction ou production de sel et de natron	15	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	0,0	0,0
<b>INDUSTRIES ALIMENTAIRES</b>	<b>408</b>	<b>108,3</b>	<b>108,9</b>	<b>109,1</b>	<b>109,8</b>	<b>109,5</b>	<b>109,5</b>	<b>108,6</b>	<b>108,5</b>	<b>109,1</b>	<b>108,7</b>	<b>108,7</b>	<b>109,1</b>	<b>110,0</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>
Transformation conservation de poissons, crustacés et mollusques	41	122,6	129,3	130,3	131,0	130,2	129,8	122,6	120,7	127,4	123,8	124,6	128,6	131,1	1,9	6,9
Fabrication de corps gras alimentaires	48	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	0,0	0,0
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	98,8	99,2	100,3	103,6	102,6	103,0	103,0	103,0	103,0	103,0	103,0	103,0	103,3	0,3	4,5
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	107,8	108,4	110,2	110,8	107,8	110,0	109,6	109,6	110,2	107,8	108,4	108,4	108,4	0,0	0,5
Confiserie, chocolaterie	12	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	105,3	-1,7	-1,7
Fabrication de sucre	111	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	0,0	0,0
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	96,5	104,7	8,5	8,5
Fabrication de produits laitiers et de glace	18	120,0	118,2	117,1	116,4	116,5	116,1	110,0	112,6	111,3	110,4	109,1	109,1	108,4	-0,6	-9,7
Fabrication de boissons	36	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	0,0	0,0
Fabrication de produits à base de tabac	18	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	0,0	0,0
<b>INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR</b>	<b>16</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>102,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Egrenage de coton	13	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	103,2	0,0	0,0
<b>INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON</b>	<b>17</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>101,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>INDUSTRIES CHIMIQUES</b>	<b>171</b>	<b>119,0</b>	<b>111,9</b>	<b>125,2</b>	<b>124,7</b>	<b>126,0</b>	<b>127,0</b>	<b>125,4</b>	<b>121,7</b>	<b>118,9</b>	<b>118,7</b>	<b>119,2</b>	<b>116,7</b>	<b>105,1</b>	<b>-10,0</b>	<b>-11,7</b>
Raffinage pétrolier	47	130,4	125,6	139,9	138,9	144,5	145,9	143,2	127,0	120,6	120,1	119,1	113,2	87,4	-22,8	-33,0
Fabrication de produits chimiques de base	50	143,5	123,9	154,7	155,0	155,0	156,7	154,3	157,3	154,0	154,0	156,4	156,8	141,5	-9,8	-1,4
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	91,3	91,3	90,2	91,1	90,4	90,4	89,5	89,5	89,5	89,1	89,5	89,5	89,5	0,0	-2,0
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	0,0	0,0
Fabrication de peinture et vernis	10	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	102,0	88,6	88,6	0,0	-13,1
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	83,8	79,7	86,6	78,0	68,3	69,9	71,8	72,0	72,4	72,0	70,6	72,0	71,2	-1,1	-15,1
Fabrication de produits en matières plastiques	13	89,4	89,6	93,1	90,7	89,9	91,2	90,8	90,1	89,1	89,4	89,5	88,5	89,0	0,5	-0,5
<b>INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION</b>	<b>162</b>	<b>95,3</b>	<b>94,2</b>	<b>93,7</b>	<b>93,0</b>	<b>92,4</b>	<b>90,5</b>	<b>90,5</b>	<b>89,9</b>	<b>89,7</b>	<b>89,4</b>	<b>89,7</b>	<b>90,1</b>	<b>89,2</b>	<b>-0,9</b>	<b>-6,4</b>
<b>INDUSTRIES MECANQUES</b>	<b>28</b>	<b>94,1</b>	<b>95,7</b>	<b>95,1</b>	<b>94,5</b>	<b>94,9</b>	<b>94,5</b>	<b>94,2</b>	<b>93,7</b>	<b>94,3</b>	<b>94,5</b>	<b>94,6</b>	<b>94,9</b>	<b>93,6</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,6</b>
Produits de la sidérurgie	9	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,4	92,3	92,3	0,0	0,0
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	102,4	107,9	105,8	103,6	105,2	103,6	102,8	100,7	103,0	103,6	104,2	105,0	100,4	-4,3	-1,9
Fabrication de machines et matériels électriques	8	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	0,0	0,0
Fabrication d'équipement et appareils de radio, tv et communication	2	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	0,0	0,0
<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES</b>	<b>13</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>102,2</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>ENERGIE</b>	<b>141</b>	<b>136,9</b>	<b>131,5</b>	<b>139,5</b>	<b>138,4</b>	<b>142,7</b>	<b>149,0</b>	<b>149,0</b>	<b>140,6</b>	<b>132,4</b>	<b>125,3</b>	<b>124,3</b>	<b>124,3</b>	<b>124,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-9,2</b>
Production et distribution d'électricité	82	149,4	140,0	153,8	152,0	159,3	170,2	170,2	155,7	141,6	129,3	127,6	127,7	127,7	0,0	-14,5
Captage, traitement et distribution d'eau	59	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	0,0	0,0
<b>ENSEMBLE INDUSTRIE</b>	<b>1000</b>	<b>111,9</b>	<b>110,0</b>	<b>113,4</b>	<b>113,3</b>	<b>113,9</b>	<b>114,6</b>	<b>113,9</b>	<b>112,0</b>	<b>110,6</b>	<b>109,3</b>	<b>109,3</b>	<b>109,1</b>	<b>107,3</b>	<b>-1,6</b>	<b>-4,1</b>

### **Champ couvert**

*En se référant à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), le calcul de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) se rapporte au seul secteur secondaire. Il ne prend en considération que l'activité productrice des entreprises industrielles et ne s'intéresse pas aux autres facettes de la vie des entreprises telles que la rentabilité, la situation financière, l'investissement, l'emploi, les échanges avec l'extérieur, etc.*

### **Echantillon**

*Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.*

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

*Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.*

*La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.*

### **Modalité de calcul des indices**

*Le calcul des Indices des Prix à la Production Industrielle (IPPI) s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques aux indices de sous-branche et à l'IPPI national. Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IPPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.*

### **Diffusion**

*Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 45 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn). La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)*

#### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Aboubacar Sédikh BEYE**

Directeur Général Adjoint : **Babacar NDIR**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale : **Mbaye FAYE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles : **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Mamadou WONE**

Equipe de rédaction : **Mamadou WONE, Muhamed NDIAYE & Mouhamed COULIBALY**

Collaborateurs : **Birama MBAYE, Ibrahima BA, Nafy KANOUTE, Espérance N. SARR & Awa SEYDI**

Distribution: **El hadji Malick GUEYE**